qu'ils les employaient à la construction d'une cave, et que lesdits mariés J*** se servaient même d'un âne pour faciliter le transport des matériaux, lesdits officiers municipaux se sont transportés dans ladite maison où étant arrivés, ils ont reconnu que lesdits mariés J*** avaient arraché, pris et enlevé des portes, fenêtres, les bandes de cheminées, les carreaux, les enchants des portes et des fenêtres, les boisages servant à des séparations et même les poutres des planchers. »

Ce procès-verbal a été remis à la gendarmerie et à l'administration du district.

Le 4 août 1793, le conseil de la commune établit le compte de Pierre B***, dit Bonnet, qui a récidivé en volant des pierres de taille dans l'église, estimées 300 livres, et qui devait, en outre, 155 livres pour un vol antérieur constaté par procès-verbal du 21 mars.

Alexandre POIDEBARD.

(*A suivre.*)